Day to day banking

Prêt personnel

Empruntez au meilleur taux pour financer vos projets.



Vous prévoyez une dépense importante ? Vous souhaitez changer de voiture, rénover votre maison, acheter des meubles ou financer tout simplement vos vacances ?

Avec le prêt personnel, vous empruntez une somme fixe sur une période plus ou moins longue (12 - 60 mois) au meilleur taux disponible ! Votre charge mensuelle est fixe et connue à l'avance.

Le prêt personnel de Spuerkeess :

- disponible à partir d'un montant de EUR 5.000,
- liquidation des fonds en une fois sur votre compte courant,
- mensualités à taux fixe prélevées sur votre compte courant pendant 12 à 60 mois,
- possibilité de faire une demande de prêt online via S-Net / S-Net Mobile,
- taux de faveur et commissions de dossier offertes pour les clients titulaires d'un package Zebra Premium.

Attention ! Emprunter de l'argent coûte de l'argent.

Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.spuerkeess.lu/pret-personnel

SPUERKEESS

SPUERKEESS.LU/**pret-personnel**

10/2026 Document sans valeur contractuelle / Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, R.C.S. Luxembourg B30775, 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, Tél. : +352 4015-1

Droit de rétractation
La partie emprunteuse bénéficie d'un délai de quatorze jours à compter de la date de signature du prêt pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. La partie emprunteuse usera de cette faculté :

- via la sélection du « bouton » de rétractation dans S-Net,
- en adressant à Spuerkeess une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : Service Credit Process Management, Division Support, Spuerkeess, Place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Réclamation
Conformément aux dispositions de l'article 9 de nos Conditions Générales des Opérations, vous avez la possibilité d'adresser une réclamation par voie postale ou par voie électronique :
Service Compliance
1, Place de Metz
L-1930 Luxembourg
reclamations@spuerkeess.lu

Agrément et autorité de surveillance
Spuerkeess est inscrite au tableau officiel des établissements de crédit luxembourgeois tenu auprès de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), sise à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Site Internet : https://www.cssf.lu/fr/

Modes de paiement et défaut de paiement
La commission d'arrêté de EUR 5, payable trimestriellement, est facturée en plus du remboursement mensuel défini dans les termes du contrat.

Limitation de la durée
Les informations contenues dans le présent document sont valables jusqu'à la prochaine modification du produit. Elles n'ont aucune valeur contractuelle.

Durée minimale du contrat à distance
Durée telle que fixée contractuellement, de manière usuelle cinq ans.

Droit de résiliation des parties
Le produit peut être résilié d'un commun accord avec effet immédiat. Le Client a le droit de s'acquitter à tout moment, intégralement ou partiellement, des obligations qui lui incombent en vertu du contrat de prêt. Spuerkeess a le droit de résilier le prêt à tout moment et sans préavis en tout ou en partie lorsque la partie emprunteuse est en retard de plus de 90 jours avec le paiement d'une mensualité ou intérêts.

Droit applicable
Les litiges sont soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg sont seuls compétents pour toute contestation entre le Client et Spuerkeess, celle-ci pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de for qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du Client.

Langues
La convention du produit est disponible en français. La communication entre Spuerkeess et le Client s'effectue dans la langue convenue entre les parties.

Exemple de calcul d'un prêt personnel
Un prêt personnel Zebra Premium d'un montant de EUR 25.000 conclu au taux nominal de 5,69 % pour une durée de 60 mois est remboursable par des mensualités de EUR 482,24. Il n'y a pas de frais de dossier. Le TAEG (Taux annuel effectif global) est de 6,0698 %. Le montant total à rembourser est de EUR 28.934,40 (hors frais pour une assurance facultative).

Remboursement anticipé
La partie emprunteuse a le droit de s'acquitter à tout moment, intégralement ou partiellement, des obligations qui lui incombent en vertu du contrat de crédit. Lorsque le remboursement anticipé intervient pendant une période à taux fixe et que le montant cumulé des remboursements anticipés excède EUR 10.000 sur une période de douze mois, Spuerkeess peut réclamer une indemnité équitable et objectivement justifiée pour les coûts éventuels directement liés au remboursement anticipé, conformément aux dispositions légales applicables.
Cette indemnité ne peut excéder 1 % du montant remboursé par anticipation lorsque le délai entre le remboursement anticipé et le terme convenu du contrat est supérieur à un an, ni 0,5 % de ce montant lorsque ce délai est inférieur ou égal à un an. En tout état de cause, l'indemnité ne peut excéder le montant des intérêts que la partie emprunteuse aurait payés entre la date du remboursement anticipé et le terme convenu du contrat. Spuerkeess peut exceptionnellement réclamer une indemnité supérieure dans les conditions et limites prévues par la loi applicable.

Avertissement concernant les conséquences juridiques et financières du non-respect
Le non-respect des engagements liés au contrat de crédit risque d'avoir de graves conséquences pour la partie emprunteuse, à savoir, entre autres, la résiliation du contrat, l'exigibilité de l'intégralité du crédit utilisé et le recouvrement forcé de la créance, ainsi que de rendre plus difficile l'obtention d'un crédit à l'avenir pour la partie emprunteuse.